

ERGALIS
Société par actions simplifiée
au capital de 2.920.260 euros
Siège social : 60 Rue de l'Arcade
75008 PARIS
722.045.622 RCS PARIS

Société absorbante

ET

AMI MEDICAL INTERIM
Société par actions simplifiée
au capital de 400.000 euros
Siège social : 4 Place de Breteuil
75015 PARIS
411.895.337 RCS PARIS

Société absorbée

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 21 Mai 2018, la société AMI MEDICAL INTERIM et la société ERGALIS ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société AMI MEDICAL INTERIM par la société ERGALIS.

Sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, la société AMI MEDICAL INTERIM ferait apport à la société ERGALIS de la totalité de son actif, soit 2.821.443,18 €, à charge de la totalité de son passif, soit 735.094,07 €. L'actif net transmis s'élèverait à 2.086.349,11 €.

L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 1^{er} Janvier 2018, les opérations réalisées par la société AMI MEDICAL INTERIM depuis cette date devant être considérées comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la société ERGALIS. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables.

La société ERGALIS détenant la totalité des 500 actions composant le capital social de la société AMI MEDICAL INTERIM, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net transmis, soit 2.086.349,11 € et, d'autre part, la valeur des actions AMI MEDICAL INTERIM, soit 2.851.502 €, constituerait un mali de fusion qui ressort à 765.152,89 €.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS au nom des deux sociétés le 02 Juillet 2018.